



Conseil communal d'Oron

Rapport de la Commission d'étude concernant le préavis 03/2018 :



Conseil
communal

Crédit de CHF 1'413'000.- pour le réaménagement des déchèteries d'Oron-la-Ville et de Palézieux

Commune d'Oron
Le Bourg 9
1610 Oron-la-Ville

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission est formée de MM Jean-Daniel Dind, président, Yoan Hunziker, Thierry Muser et Jean-Luc Kissling. Le président fait part de son absence lors de la séance du 12 mars 2018. J.-L. Kissling est désigné rapporteur.

La Commission remercie M. le Municipal Christian Bays qui, au cours de la séance du 26 février 2018, a apporté les informations et les réponses aux questions, permettant ainsi une bonne compréhension des projets de réaménagement des deux déchèteries.

Deux problèmes principaux sont à la source des réflexions de la Municipalité. D'une part, la circulation des véhicules dans le périmètre des différents dépôts et bennes est désordonnée. D'autre part, depuis l'introduction de la taxe au poids, on assiste à un important report des ordures ménagères (OM) dans les déchèteries. Jusqu'en 2014, on enregistrait quelque 1000 tonnes d'OM par an. Il en est récolté actuellement 400 t. dans les « Moloks ». Notamment les déchets de plastique amenés aux deux décharges ont pratiquement doublé, passant à environ 240 t. Or il n'existe pas à ce jour de filière crédible pour le recyclage du plastique. On remarque que les consignes générales données par les autorités fédérales et cantonales pour un meilleur tri des déchets ont été amplement suivies. Le système paraît ainsi victime de son succès !

L'objectif de notre exécutif consiste à établir un sens de circulation des véhicules à l'intérieur des déchèteries, tout en y créant des places de parc. S'agissant de la seconde problématique, le but est d'alléger les quantités remises aux déchèteries sans toucher aux montants des taxes fixes, ni au coût par kilo des OM. On y parvient en « ramenant » en quelque sorte les plastiques dans les poubelles OM. Il sera en outre installé sur chaque site un gros compacteur de déchets OM et plastiques fonctionnant avec les cartes individuelles « EcoWaste ». Ces grands compacteurs seront accessibles en tout temps.

La Commission relève avec satisfaction différents points positifs du projet.

- Elle constate une amélioration de la sécurité à l'intérieur des périmètres.
- La plupart des installations fixes ont pu être récupérées.
- Les places de stockage des branchages et gazons seront bétonnées, ce qui permet les manutentions avec un frontal sans usure prématurée du fond.



- Répondant à des demandes déjà formulées au Conseil communal, des coins trocs sont prévus aux deux endroits.

Les points suivants ont retenu plus longuement l'attention des membres de la Commission.

- Les gros compacteurs OM dans les déchèteries ne font-ils pas double emploi avec les « Moloks » de quartier ? A cette question la Municipalité répond qu'il s'agit de faciliter la tâche des citoyens qui pourront ainsi déposer dans le même temps leurs OM avec les plastiques, tout en éliminant les autres déchets. Le compactage permettra par ailleurs de limiter les volumes transportés.
- La question du nombre de places de parc à l'intérieur des deux déchèteries a longuement occupé la Commission, tant durant la discussion avec M. le Municipal Bays que durant les délibérations ultérieures. La Commission constate que les places de parc telles que figurant sur les plans qui lui ont été présentés ne sont pas, et de loin, suffisantes.

1. Déchèterie du Grivaz à Palézieux

La Commission imagine une solution en déplaçant les containers à verre et à compost situés du côté Est, ce qui permettrait de parquer les véhicules face à la route, permettant ainsi un accès facile aux bennes centrales.

2. Déchèterie des Bures à Oron-la-Ville

Des possibilités semblent exister en déplaçant la benne des déchets inertes, de même qu'en utilisant la partie située au Nord, en bordure de la future place de stockage des branchages.

Ces diverses possibilités ont été évoquées devant M. le Syndic Modoux et M. le Municipal Bays qui ont fait part de leur ouverture à une nouvelle réflexion. C'est sur la base de cette discussion ouverte qu'après un long débat la Commission a renoncé à déposer un amendement à son rapport. Elle fait confiance à la Municipalité pour que celle-ci prenne **toutes mesures permettant d'accroître significativement le nombre de places de parc à l'intérieur du périmètre de chacune des deux déchèteries**. La Commission est d'avis que ces améliorations sont possibles sans augmentation du crédit sollicité.

Vu ce qui précède, la Commission vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers à accepter le préavis municipal no 03/2018 tel que présenté.

Palézieux, le 2 mars 2018.

Dind Jean-Daniel, président

Hunziker Yoan

Kissling Jean-Luc, rapporteur

Muser Thierry